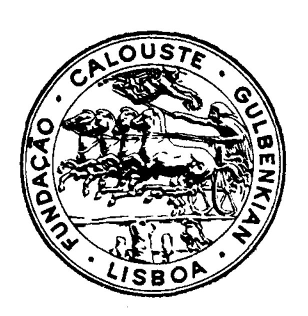
ARMENIAN LIBRARY OF THE CALOUSTE GULBENKIAN FOUNDATION
BIBLIOTHÈQUE ARMÉNIENNE DE LA FONDATION CALOUSTE GULBENKIAN
ՀԱՅԿԱԿԱՆ ՄԱՏԵՆԱՇԱՐ ԳԱԼՈՒՍՏ ԿԻՒԼՊԷՆԿԵԱՆ ՀԻՄՆԱՐԿՈՒԹԵԱՆ

ARMENIAN STUDIES
ÉTUDES ARMÉNIENNES
IN MEMORIAM HAÏG BERBÉRIAN

DICKRAN KOUYMJIAN
Editor



CALOUSTE GULBENKIAN FOUNDATION
1986

This material is presented solely for non-commercial educational/research purposes.

LES *BULLAE* ET *LITTERAE* ADRESSÉES PAR LES PAPES D'AVIGNON À L'ARMÉNIE CILICIENNE, 1305-1375 (D'APRÈS LES REGISTRES DE L'ARCHIVIO SEGRETO VATICANO)

W. H. RUDT DE COLLENBERG

Les sources et documents pour l'histoire de l'Arménie cilicienne du XIVe siècle sont rarissimes. Sur place les archives civiles et ecclésiastiques n'ont pas survécu aux péripéties des siècles ultérieurs. Les archives occidentales (Gênes, Venise, Naples) contiennent peu d'informations se rapportant à l'Arménie mineure. Seules les archives du Vatican fournissent un nombre limité de bulles et de lettres — en aucun cas, comparable au matériel concernant l'autre Royaume de l'Orient latin au XIVe siècle, Chypre. Au cours des dernières années, nous avons dépouillé les Registres de l'Archivio Segreto Vaticano et publié les documents se référent à Chypre (1). Dans les pages qui suivent, nous faisons part de ce que nous avons pu y relever sur l'Arménie cilicienne du XIVe siècle, c'est-à-dire les bulles et lettres émanant des papes d'Avignon dont les différents Registres contiennent les copies (2),

(1) W. H. Rudt de Collenberg, «Les dispenses matrimoniales accordées à l'Orient Latin selon les Registres du Vatican d'Honorius III à Clément VII (1223-1385)», *Mélanges de l'Ecole Française de Rome (MEFRM)*, 89 (1977); *idem*, *Les grâces papales autres que les dispenses matrimoniales, accordées à Chypre de 1305 à 1378, ΕΠΕΤΗΡΙΣ*, VIII, *Centre de recherche scientifique*, Nicosie, 1978; *idem*, *Etat et origine du Haut Clergé de Chypre avant le Grand Schisme d'après les Registres des Papes du XIIIe et XIVe siecles*, *Mélanges de l'Ecole Française de Rome (MEFRM)*, 91 (1979).

(2) Il s'agit des *Registra Vaticana* (V.); *Registra Avenionensia* (A.); *Registra Supplicationum* (S.). Les *Registra Lateranenses* ne commencent qu'en 1389 et sont donc postérieures à notre étude.

et qui n'ont été que partiellement publiées jusqu'à présent par l' Ecole Française de Rome et la Comimssio Iuris Canonici Orientalis (3).

Il est évident que dans les Registres figurent bien moins de documents adressés à des Arméniens qu'à des Chypriotes. Les liens entre le Royaume de Cilicie et le Saint-Siège sont moins étroits qu'entre Chypre et la Curie. L'Arménie cilicienne possède sa propre Eglise nationale, et l'élément catholique romain (latin) de naissance est de peu d'importance — éventuellement à l'exception de la ville d'Ayas (Layazzo), port de commerce international ayant d'importantes colonies génoises et vénitiennes, de Sis, la capitale, et de Tarse. En outre, le rôle politique et militaire de l'Arménie était moindre que celui du Royaume des Lusignan plus ou moins à l'abri des attaques égyptiennes et turques qui, ne possédant pas de navires, concentrèrent leurs efforts militaires contre l'Arménie ouverte à leurs armées de terre. Ainsi, le Royaume de Cilicie qui vers 1300 était encore un état florissant, se désintègre de plus en plus sous les coups répétés des «infidèles» et ne compte plus vers le milieu du XIV[e] siècle que quelques châteaux forts et leurs environs immédiats plus ou moins isolés entre eux et la capitale, Sis.

Les contacts entre l'Arménie et le Saint-Siège ne sont pas continus. En temps de paix, ils sont rares; mais dès que les «infidèles» se préparent à attaquer, attaquent ou ont dévasté le pays, le besoin d'aide et de subventions occidentales devient si pressant que des ambassades se succèdent auprès du pape — premier interlocuteur pour obtenir des secours de l'Occident. Mais l'interêt porté par les différents papes d'Avignon aux questions de l'Orient latin varie. A côté de papes qui se font le porte-parole de nouvelles croisades — Clément V, Benoît XII, Urbain V — d'autres s'intéressent principalement aux questions religieuses, comme l'Union des Eglises et le mouvement missionaire — Clément VI — tandis que d'autres se désintéressent de l'Orient latin — Innocent VI.

Notre étude a pour objet les bulles et lettres adressées par les papes d'Avignon à des personnages de l'Arménie cilicienne — arméniens ou latins. Nous omettons donc Ies lettres à des tiers qui portent sur des questions arméniennes. Aux copies que contiennent les Registres

(3) Voir pour Clément V: *Regestum*, éd. c. et st. OSB, Rome, 1885-1939; Jean XXII: *Lettres communes*, éd. G. Mollat, Paris, 1903/1941; Benoit XI: *Lettres communes*, éd. J.-M. Vidal, Paris, 1903-1911; et les *Acta Romanorum Pontificum*, éd. *Commiss. iuris canonici Orientalis* (A. Tautu), Seria III/3-12, Rome, 1950-1966,

de l'Archivio Segreto Vaticano, s'ajoutent quelques documents épars et quelques informations d'ordre financier (4). Nous avons choisi de ne pas les donner par ordre chronologique, mais de les classer selon leur contenu: d'abord les bulles (lettres communes) divisées en *dispensationes, absolutiones, indulta, licentiae et facultates, provisiones,* puis les lettres (lettres secrètes) adressées aux souverains arméniens, aux membres de la maison royale, aux catholicoi, aux hiérarques latins et à d'autres Arméniens. Les lettres sont, en général, d'un intérêt politique direct; les bulles, par contre, sont des indices importants pour définir l'attitude — à un moment donné — des différents personnages importants de l'Arménie face à la question primordiale du XIVe siècle: fallait-il pour recevoir une éventuelle aide militaire occidentale, qui n'était nullement gratuite, payer le prix de l'Union des Eglises, c'est-à-dire la soumission de l'Eglise nationale à l'autorité papale ou fallait-il sauvegarder l'indépendance de l'Eglise au risque de perdre l'indépendance nationale du royaume.

Pour faciliter l'appréciation des documents, nous croyons utile de donner immédiatemment une liste des rois d'Arménie, des papes et des catholicoi de 1305 à 1375. A la fin de notre étude nous dresserons la liste de la hiérarchie latine, celle des ambassadeurs arméniens auprès de la Curie et enfin celle des légats et envoyés pontificaux telles qu'elles résultent de notre dépouillement.

Rois d'Arménie		*Souverains Pontifes*	
Léon (Lewon) III	1301-1307	Clément V	1305-1314
Ōšin	1307-1320	Jean XXII	1316-1334
Léon IV	1320-1341	Benoît XII	1335-1342
Constantin II	1342-1344	Clément VI	1342-1352
Constantin III	1344-1362	Innocent VI	1352-1362
Constantin IV	1343-1373	Urbain V	1362-1370
Léon V	1374-1375	Grégoire XI	1371-1378

Constantin II et Léon V sont de la branche arménienne des Lusignan; les autres rois appartiennent à la famille des Het'umides (5). Pendant

(4) Ainsi les: *Instrumenta Miscellanea* (Instr. Misc.); *Obligationes et Solutiones* (Obl. et Sol.); *Introiti et Exitus* (Intr. et Ex.).

(5) W. H. Rudt de Collenberg, *The Rupenides, Hethumides and Lusignans — the structure of the armeno-cilician dynasties,* Calouste Gulbenkian Foundation Arme-

la minorité de Léon III, son oncle Het'um II fut régent (1301-1307); pendant la minorité de Léon IV ce furent Ōšin de Korikos (Kiwṙikos), Het'um de Neghir et Baudouin de Neghir (1320-1329); sous Constantin IV la reine douairière Marie, veuve de Constantin III, fut adjointe comme régente. En 1363 le futur Léon V paraît avoir à un certain moment obtenu la couronne.

Catholicoi d'Arménie (6)

Grégoire d'Anazarba	1293-1307
Constantin III	1307-1322
Constantin IV (Lambron)	1322-1326
Jacques (Yakob) de Tarse	1327-1341
Mxit'ar (Consolator)	1341-1355
Jacques de Tarse	1355-1359
Mesrop d'Artaz	1359-1372
Constantin V de Sis	1372-1374
Pōłos de Sis	1374-1377

Mentionnons les dates les plus importantes de l'histoire politique et religieuse de l'Arménie cilicienne du XIVe siècle:

1307	assassinat du roi Léon III et de Het'um II
1307	concile de Sis
1308	concile d'Adana
1316	concile d'Adana
1318/1323	litiges avec le Royaume de Chypre
1329	assassinat du régent Ōšin de Korikos
1343	concile de Sis
1341	assassinat du roi Léon IV (à cause da sa sympathie prolatine)
1344	assassinat du roi Constantin II et de son frère Boëmond
1368/1369	offre de la couronne à Pierre Ier de Chypre
1375	prise de Sis et perte de l'indépendance.

nian Library, Lisbonne-Paris, 1963; ouvrage pour lequel nous préparons maintes additions et corrections.

(6) D'après la liste publiée par J. de Morgan, *L'Histoire du peuple arménien*, Paris, 1919, p. 410.

Les années les plus marquées par la guerre avec les égyptiens furent: 1306-1308, 1315-1316, 1320-1323, 1326-1327, 1338, 1342, 1355-1359, 1374-1375.

* * *

Comme nous l'avons dit nous commencerons par les bulles de:

GRÂCES PAPALES

A partir d'Innocent III les papes centralisent progressivement l'administration de l'Eglise et accaparent les droits spirituels qui incombaient au préalable aux hiérarques locaux — archevêques et évêques. Parmi ses droits il faut citer les dispenses, les absolutions, les licences et facultés, les indulgences et autres privilèges qui devinrent du seul domaine du souverain pontife et furent accordées comme des «grâces papales» à qui en faisait la supplique soit directement, soit par l'entremise d'une personne ayant entrée à la Curie, comme par exemple les ambassadeurs.

En conséquence la personne qui demande au pape une grâce, reconnaît de ce fait celui-ci comme son chef spirituel. Cela se comprend pour les catholiques romains. Il est plus surprenant que des chrétiens d'autres rites — dans notre cas, des membres de l'Eglise arménienne — s'adressent également aux Souverains Pontifes pour obtenir des grâces. Même si nous tenons compte du fait qu'en Orient latin la séparation entre les différents rites n'était pas toujours très précise et la situation souvent floue — Chypre en est un bon exemple — il faut néanmoins supposer qu'à ce moment précis le demandeur se considérait comme faisant partie de l'église romaine — donc comme *uniatus* — ou était réputé en faire partie, puisqu'il reconnaissait l'autorité suprême papale. On peut se demander si quelque fois une telle demande ne fut pas simplement un geste plus ou moins opportuniste — et accepté comme tel par l'Eglise nationale et l'opinion publique. Car n'oublions pas que toute aide occidentale était liée à la reconnaissance de l'autorité de l'Eglise romaine et à l'Union, c'est-à-dire à la soumission des autres Eglises. Il est souvent exprimé clairement qu'il fallait être *de fide catholico fervente* pour recevoir un quelconque soutien de la part de la Curie. Le fait d'avoir reçu une grâce papale prouve néanmoins qu'à un certain moment un personnage reconnut, pour quelque motif que ce soit, l'autorité papale à la place de celle de l'Eglise nationale; mais il serait hasardeux d'en tirer la conclusion qu'il était devenu — et pour toujours — un membre de l'Eglise romaine.

Nous commencerons par les *dispenses matrimoniales* qui permettent un mariage malgré un ou plusieurs *impedimenta* de consanguinité ou d'affinité d'un degré défendu. Ces dispenses se divisent en deux groupes: les dispenses accordées à des personnages définis qu'il s'agisse d'un mariage *ad contrahendum* ou d'un mariage déjà *contractum* (donc invalide) et les *delegationes juris dispensandi* qui donnent ce droit à un personnage qui alors, au lieu du Souverain Pontife, peut dispenser un certain nombre de personnes de son choix des *impedimenta* qui sont toujours bien précisés: *ad contrahendum ou contractum,* du IIe, IIIe ou IVe degré.

La première liste qui suit donne les dispenses accordées à titre individuel; il y en a neuf en tout (7).

DISPENSES MATRIMONIALES

N°	*Datum*	*Sponsor*	*Sponsa*	*Matrim.*	*Impedimenta*	*Loci in Registris*
1	1307 VII. 16	Philippe Ibelin	Aliqua de Cipro vel Armenia	*ad contrahendum*	IVe cons.	V. 54 f. 126 (30)
2	1307 VII. 16	Marie Ibelin	Aliquis de Cipro vel Armenia	*ad contrahendum*	IVe cons.	V. 54 f. 126 (31)
3	1311 VI. 22	Ōšin de Korikos, veuf	(Marguerite Ibelin) de Cipro	*ad contrahendum*	IIIe et IVe cons. et aff.	V. 58 f. 198^v^ (34)
4	1321 VIII. 10	Léon IV, roi	Alice de Korikos fille d'Ōšin	*ad contrahendum*	III et IVe cons.	V. 72 ep. 1336 A. 15 f. 399
5	1321 VIII. 10	Ōšin de Korikos (régent)	Jeanne d'Anjou, veuve du roi Ōšin	*contractum*	IIIe aff.	V. 72 ep. 1320 A. 15 f. 319^v^
6	1340 X. 8	Boëmond de Lusignan, comte de Korikos	Euphémie de Neghir	*ad contrahendum*	IVe cons.	V. 128 f. 140 (85)
7	1343 IV. 16	Jean de Lusignan, prince d'Antioche	Constance d'Aragon, veuve de Léon IV	*ad contrahendum*	publ. hon.	V. 162 f. 60 A. 74 f. 47^v^ S. 4 f. 53^v^ (88)
8	1344 IV. 12	Boëmond de Lusignan	Euphémie de Neghir	*contractum*	IIIe etiamsi ex cop. ill.	S. 6 f. 295
9	1344 IV. 12	Constantin II, roi	Théodora Syrgianes	*contractum*	IIIe et IVe aff.	S. 6 f. 295 (91)

(7) Nous donnons dans les listes non les noms latins des personnages qui varient fort souvent; nous avons préféré leurs noms français dans la manière la plus usuelle. Les numéros entre parenthèses se réferent à notre étude sur les dispenses matrimoniales, *MEFRM,* 89 (1977), *op. cit.*

Il faut noter que les rois Léon III, Ōšin et Constantin III ne demandèrent pas de dispenses pour le IIe, IIIe et IVe degrés respectivement. De même les régents Baudouin et Het'um de Neghir ne s'adressèrent pas au pape pour les IIe et IIIe, et pour les IIe, IIIe et IIIe et IVe degrés de leur consanguinité.

Des neuf dispenses accordées, six sont tout à fait dans l'ordre des choses; au moins un des partenaires est du rite latin. La dispense pour Constantin II (n° 9) surprend. Lorsqu'il vivait à Constantinople, il est dit de rite arménien, sa femme est grecque orthodoxe. Il paraît, devenu roi, être retourné à sa religion de naissance. Mais on peut également envisager que le but principal était un divorce; la dispense demande à Théodora de rejoindre son mari — elle était restée à Constantinople —, sinon le mariage pourrait être dissout. Notons que le patriarche arménien est chargé de l'éxecution. Les dispenses n°s 3 et 4 donneraient à penser que les Korikos — Ōšin est le fils du fameux Het'um devenu frère prémontré du couvent d'Episcopia près de Nicosie — faisaient partie de l'Eglise romaine. Le n° 4 confirmerait la supposition que Léon IV le fit également et que c'était une des raisons pour lesquelles il fut assassiné.

A côté de ces «grâces individuelles» nous avons les délegations *juris dispensandi* ci-dessous:

DELEGATIONES JURIS DISPENSANDI

*N^o^*	*Datum*	*Beneficiarius*	*Personae ad dispensandum*	*Matrim.*	*Impedimenta*	*Loci in Registris*
1	avant 1310	Patriarche d'Arménie	*12 viri Cipri et 12 mulieres Armeniae*	*ad contrahendum*	IVe	V. 58 f. 198^v^ (Del. 5)
2	1311 VI. 12	Ōšin roi d'Arménie	*12 viri et 12 mulieres Cipri vel Armeniae*	*ad contrahendum*	IVe	V. 58 f. 198^v^ (Del. 6)
3	1321 VIII. 4	Patriarche d'Arménie	*10 barones et 2 principes*	*ad contrahendum*	IVe et IIIe	V. 72 f. 224^v^ A. 15 f. 437 (Del. 7)
4	1346 VIII. 13	Antoine évêque de Gaëte, Jean évêque de Coron légats	*sine limitatione*	*contractum*	IIIe et IIIe, et IVe	V. 177 f. 2

Nous pouvons faire les observations suivantes: la société du XIIIe siècle a du être fort mélangée (latino-arménienne), puisque des

dispenses sont nécessaires pour le IVe degré entre Arméniens et Chypriotes au siècle suivant. En 1321, le patriarche arménien — c'est le moment de la régence d'Ōšin de Korikos — a du être assez bien disposé envers le pape pour recevoir une délégation, tandis qu'en 1311 il paraît lui avoir été hostile, puisque la délégation est donnée au roi Ōšin et non à lui. La délégation donnée aux légats fait partie d'autres délégations de pouvoir visant à leur faciliter la promotion de l'Union des Eglises.

Nous faisons suivre les dispenses matrimoniales des *dispensationes variae* dont nous en avons sept: quatre sont des dispenses de l'obligation du jeune; une dispense d'un voeu d'entrer dans les ordres, parce que les personnages en question sont de *natura debiles;* la dernière est plutôt administrative et nous apprend que les évêques de l'Orient latin étaient tenus de venir tous les deux ans à la Curie: une ordonnance pour laquelle nous n'avons pas d'autre preuve.

DISPENSATIONES VARIAE

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Dispensatio*	*Loci in Registris*
1	1308 II. 8	Manuel de Bullion et Gérard d'Ayas	*de voto entrandi ordines*	V. 55 f. 24v
2	1319 VII. 22	Sargis de Sis, chancelier d'Arménie	*de jejunio: utendi pinguedine carnium liquefacta, de latticinis et ovis*	V. 69 f. 492v A. 12 f. 393v
3	1320 V. 1	Ōšin, roi d'Arménie	*de jejunio et maceratione corporis (sed in secreto)*	V. 70 ep. 1132 A. 13 f. 506v
4	1320 IX. 28	Thomas archevêque de Mamistra	*de obligatione venire ad Curiam in triennio*	Vat 71 ep. 163 Av 14 f. 92v
5	1338 V. 1	Jean de Lusignan, connétable d'Arménie	*de jejunio: de carnibus quia morbo articulario et podagra laborans (in secreto)*	V. 126 ep. 166 A. 85 f. 236v
6	1344 IV. 12	Boëmond de Lusignan, comte de Korikos	*de jejunio: de carnibus in tempore guerrae*	S. 6 f. 295
7	1346 IX. 12	Nersēs, archevêque de Manazgerd	*de obligatione venire semel in quatriennio ad Curiam*	S. 12 f. 4v

Nous pouvons faire les remarques suivantes: Les personnages de la première dispense sont des favoris, et probablement parents, de Het'um de Korikos et d'Isabelle de Tyr. Nous aurons d'autres

preuves qu' Ōšin, le roi, et que le chancelier Sargis acceptèrent l'autorité spirituelle papale. Les dispenses pour les deux princes Lusignan se comprennent, ils étaient nés catholiques romains. L'évêque Nersēs fut nommé par Rome.

Après les dispenses nous donnons maintenant les absolutions en commençant par les plus fréquentes, les *absolutiones in articulo mortis,* qui permettent à un confesseur choisi par le bénéficiaire de lui donner — mais une fois seulement — au moment de mourir l'absolution de toutes les peines dues aux péchés, même à ceux dont l'absolution est uniquement réservée au pape.

ABSOLUTIONES IN ARTICULO MORTIS

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Loci in Registris*
1	1318 IV. 13	Ōšin, roi d'Arménie, Jeanne, reine, et leurs enfants (adressée au confesseur royal)	V. 67 ep. 716 A. 8 f. 328v
2	1320 X. 11	Sargis *Lucae* de Sis, chancelier d'Arménie	V. 71 ep. 53 A. 14 f. 164v
3	1327 IV. 2	Ōšin de Korikos, régent d'Arménie	A. 28 f. 10v
4	1328 X. 15	Constantin de Korikos, connétable d'Arménie (frère du précédent)	V. 89 ep. 241 A. 32 f. 144v
5	1332 VIII. 1	Léon IV, roi d'Arménie	V. 102 ep. 1326 A. 40 f. 633v
6	1332 VIII. 1	Constance (d'Aragon), reine d'Arménie	V. 102 ep. 1327 A. 40 f. 633v
7	1332 VIII. 18	Step῾anos, évêque de Mamistra	V. 103 ep. 1222 A. 42 f. 109v
8	1335 X. 15	Léon IV, roi d'Arménie	V. 119 ep. 825
9	1336 IV. 17	Jean de Lusignan, connétable d'Arménie	V. 121 ep. 654 A. 49 f. 400
10	1336 IV. 17	Boëmond de Lusignan, comte de Korikos	V. 122 ep. 122 A. 50 f. 318v
11	1336 IV. 17	Simon de Tourtonsia, amiral d'Arménie	V. 121 ep. 654 A. 49 f. 400
12	1338 V. 1	Constance (d'Aragon), reine d'Arménie	A. 85 f. 423v
13	1338 V. 1	Basile Tachaquero, *baro Leonis regis*	A. 85 f. 424
14	1339 II. 24	Nersēs, archévêque de Manazgerd	V. 127 ep. 846
15	1343 VII. 7	Constance (d'Aragon), veuve de Léon IV	V. 159 f. 70 S. 4 f. 66
16	1350 VIII. 8	Georges Homodei de Arménia, chanoine de Nicosie	V. 203 f. 248 S. 22 f. 118
17	1372 III. 17	Leonellus de Lusignan, *miles* (le futur Léon V)	A. 187 f. 30v

A ces *absolutiones* ajoutons une autre qui délie le roi Léon IV du serment prêté dans les mains des ambassadeurs égyptiens de ne pas envoyer de légats ou d'ambassades à la Curie.

1	1338 V. 1	Léon IV, roi d'Arménie	V. 126 f. 165 A. 85 f. 236

Nous pouvons dire que ces absolutions confirment les autres grâces papales: les rois Ōšin et Léon IV et leurs épouses, Jeanne de Tarente et Constance d'Aragon, reconnaissent Avignon, comme les deux frères de Korikos, assassinés en 1329, assassinats imputés à Léon IV. Léon IV a dû avoir été mourant une fois entre 1332 et 1335; la reine Constance deux fois, entre 1332 et 1338 et entre 1338 et 1343. Les grâces pour les Lusignan sont compréhensibles. L'amiral Tourtonsia et le baron Tachaquero nous sont jusqu'à présent des personnages inconnus; c'est la seule fois que nous rencontrons un amiral d'Arménie. Les nos 14 et 16 concernent des ecclésiastiques romains; la grâce pour le futur Léon V lui fut accordée lorsqu'il était à Chypre.

L'*absolutio de juramento* est assez curieuse puisqu'elle nous apprend une condition égyptienne ignorée et liée au payement du tribut éxigé annuellement par le sultan du Caire. Mais nous ne pouvons dire s'il s'agit de la trêve et du traité conclu en 1323 pour 15 ans ou d'un acte plus récent (qui dut avoir eu lieu après 1336: l'ambassade de Boëmond à la Curie)

Une autre grâce fort recherchée était celle de pouvoir choisir son propre confesseur (8) qui toutefois ne pouvait sans une *absolutio plenaria* supplémentaire absoudre des péchés dont l'absolution était réservée au Saint-Siège. Ces grâces sont dites les:

INDULTA ELIGENDI CONFESSOREM

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Loci in Registris*
1	1326 IV. 21	Ōšin de Korikos, régent d'Arménie	V. 81 ep. 2893
2	1326 IV. 21	Het'um de Neghir et sa femme Isabelle (plus *absolutio plenaria*)	V. 81 ep. 2896
3	1345 XI. 15	Nersēs David, moine (parent de l'évêque Jean David)	V. 167 f. 459
4	1346 VIII. 17	Nersēs de Gargan, moine	S. 11 f. 147v

(8) Le quatrième concile du Latran obligea chaque fidèle à se confesser une fois par an exclusivement auprès du prêtre de sa paroisse.

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Loci in Registris*
5	1346 VIII. 17	Georges Homodei de Armenia, chanoine de Nicosie	S. 11 f. 147v
6	1346 VIII. 17	Step'anos, archevêque *Nichenus*	S. 11 f. 143
7	1347 IX. 23	Constantin III, roi, et Marie reine d'Arménie	S. 15 f. 106
8	1347 IX. 23	Isabelle de Neghir et ses fils Geoffroy Seigneur de Falinis et Constantin (le futur Constantin IV)	S. 15 f. 106
9	1347 IX. 23	T'oros, maréchal d'Arménie	S. 15 f. 106
10	1347 X. 3	Ōšin, chevalier et bouteiller d'Arménie	S. 15 f. 106
11	1347 X. 3	Jean de Ayas, *capellanus regis*, chanoine de Famagouste	S. 15 f. 106
12	1347 X. 3	Ōšin Torenbenech, chevalier	S. 15 f. 106
13	1347 X. 3	Constantin (Portella), ambassadeur du roi d'Arménie, frère du précédent	S. 15 f. 106
14	1347 X. 8	Aspectus chevalier et sénéchal d'Arménie et sa femme Agathe	S. 15 f. 136
15	1347 X. 8	Thomas Homodei de Armenia, chanoine de Coron	S. 15 f. 136

Ici nous pouvons faire les remarques suivantes: les nos 2 et 7 nous apprennent que le co-régent Het'um de Neghir reconnaissait lui aussi l'autorité papale, au moins en 1326; en plus elles nous donnent le nom de sa femme jusqu'à présent inconnue: Isabelle. (Elle est de la branche de Saravantik'ar, petite-fille de Smbat et d'Isabelle Ibelin-Jaffa) (9). Les cinq religieux ne nous étonnent pas: ils doivent leurs grâces aux ambassades. Les Homodei sont une famille arméno-chypriote qui possède plusieurs ecclésiastiques latins parmi ses membres. Les *indulta* de 1347 nous disent qu'en cette année toute la cour accepta l'autorité romaine; ce qui surprend; le prédecesseur de Constantin II ayant été assassiné en 1344 pour ses tendances prolatine. Quoi qu'il en soit,

(9) Nous prions de la reporter dans notre étude sur les dynasties arméniennes *op. cit.*: Tableau II (H1), Smbat, Seigneur de Saravantik'ar, 1274, épouse Isabelle Ibelin — Jaffa fille de Jean. Le couple a deux fils Geoffroy et Constantin. La fille d'un des deux est Isabelle, la femme de Het'um de Neghir, Tableau III (H, 2). Voir également: W. H. Rudt de Collenberg, *Les Ibelin aux XIIIe et XIVe siècles — généalogie compilée selon les Registres du Vatican, Centre de recherche scientifique, ΕΠΕΤΗΡΙΣ*, IX, Nicosie, 1977, (J,5), et Variorum, Londres, 1983; et *Les Lusignan de Chypre, généalogie compilée selon les fonds des Archives du Vatican, ΕΠΕΤΗΡΙΣ, Centre de recherche scientifique,* Nicosie, X, 1979; «À propos de la lettre du duc d'Orléans à Benoît XIII au sujet de Guy d'Arménie», *Orientalia Christiana Periodica,* 1983, XLIX, 2 (Rome). *Les Lusignan* paraîtront sous forme de livre, à Paris, 1986 *(Le Léopard d'Or)*.

les *indulta* nous donnent la liste des personnages les plus importants de la cour d'Arménie.

Aux *indulta eligendi confessorem* nous faisons suivre les *indulta* qui permettent aux bénéficiaires de visiter la Terre Sainte: le Saint Sépulcre, le Mont Sinaï et *alia oratoria* et qui sont connues sous le nom de:

INDULTA VISITANDI SEPULCRUM DOMINICUM

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Continua*	*Loci in Registris*
1	1339 II. 24	Nersēs, archevêque de Manazgerd	5 pers.	V. 127 ep. 137 A. 91 f. 367ᵛ
2	1343 VII. 9	Constance (d'Aragon), veuve de roi Léon IV	25 pers.	V. 159 f. 205 S. 4 f. 72
3	1345 IX. 28	Dominique de Botrun, chanoine de Tarse (accompagnant l'évêque de Famagouste Marc de Salaxinis)	—	S. 10 f. 59
4	1346 VI. 5	Renier *Baliani*, doyen *S. Syrii* de Jérusalem; Nersēs de Gargan, moine; Jean évêque de Mascara	4 pers.	S. 11 f. 39
5	1346 IX. 12	Nicolas *Grecus de Armenia*	2 pers.	A. 87A f. 157ᵛ
6	1346 IX. 12	Nersēs, archevêque de Manazgerd	—	S. 12 f. 4ᵛ S. 12 f. 4ᵛ

Ces *indulta* ne nous disent rien d'autre sinon que les bénéficiaires étaient bien introduits auprès de la Curie ou y avaient des personnages intervenant pour eux.

Nous donnons maintenant groupées ensemble les différentes:

LICENTIAE ET FACULTATES

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Subjectus gratiae*	*Loci in Registris*
1	1307 II. 20	Martin et les frêres du monastère basilien de Monteanigra	*erigere capellam in Januens. dioc.*	V. 54 f. 16
2	1308 II. 27	Isabelle d'Arménie et Amaury de Lusignan, prince de Tyr, époux	*missa ante diem*	V. 55 f. 31
3	1308 IV. 22	David et les frères basiliens	*erigere capellam in civit. Paduens.*	V. 54 f. 187ᵛ

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Subjectus gratiae*	*Loci in Registris*
4	1311 VI. 22	Ōšin, roi d'Arménie	*eligere sex fratres O. Min. per se*	V. 58 f. 201
5	1320 IX. 22	Maurice de Pagnac, *praeceptor Hospitalis in Armenia*	*residere in Armenia post mortem Ossini* (10)	A. 14 f. 123
6	1321 IX. 22	Commune de Gênes	*erigere ecclesias etiamsi in Armenia*	V. 73 ep. 584 A. 16 f. 316
7	1322 VII. 14	Jeanne, reine d'Arménie *(ad ministrum et priorem O.M.)*	*eligere duos fratres O. Min. per se*	V. 73 ep. 69 A. 17 f. 386
8	1326 VII. 14	Ōšin de Korikos, régent d'Arménie	*eligere duos fratres O. Praed. per se*	V. 81 ep. 2893 A. 25 f. 637
9	1344 IV. 12	Constantin II, roi d'Arménie	*missa ante diem*	S. 6 f. 295v
10	1344 IV. 12	Boëmond de Lusignan, comte de Korikos, frère du roi	*missa ante diem*	S. 6 f. 295
	1344 VIII. 18	Renier *Baliani* et Nersēs de Gargan	*entrare in ordines*	S. 11 f. 147
12	1346 IX. 12	Nersēs, archevêque de Manazgerd	*redeundi a Curia*	S. 12 f. 4

Le seul fait intéressant de ce groupe nous paraît être qu'en Arménie aussi, franciscains et dominicains, les frères ennemis, paraissent s'être faits concurrence; mais il est certain que depuis le roi Het'um II, frère mineur, les franciscains avaient une situation préférentielle. Les licences de *missa ante diem* porteraient à conclure que leurs bénéficiaires suivaient le rite latin, et non arménien.

Un autre groupe de grâces papales sont les indulgences données non à une personne, mais à un lieu du culte, église ou chapelle, ou à un groupe de personnes non définies, et qui accordent une rémission partielle — ou même entière — des peines de péché. Nous avons les suivantes:

INDULGENTIAE PER ECCLESIAS

N°	*Datum*	*Beneficiarii*	*Loci in Registris*
1	1319 VII. 22	Eglise de St. Sargis (*S. Sarquisii*) à Sis	V. 69 ep. 1570 A. 12 f. 393v
2	1319 VII. 22	Eglise de St. Siméon à Sis	V. 69 ep. 1571 A. 12 f. 393

(10) Nous ne voyons pas très bien la nécéssité de cette licence.

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Loci in Registris*
3	1319 VII. 22	Eglise de St. Georges à Sis	V. 69 ep. 1572 A. 12 f. 393
4	1342 III. 6	Eglise du Saint Sauveur *in Campo Armeniae*	AA Arm. XIII, 3650
5	1344 VIII. 17	Eglises dans lesquelles prêche un jour férié Jean, évêque de Mascara	S. 11 f. 43v

INDULGENTIAE PER PERSONAS

N°	*Datum*	*Beneficiarii*	*Loci in Registris*
1	1322 XII. 20	Les Arméniens *fideles* qui combattent et meurent contre les infidèles *(in quinquennium)*	V. 74 ep. 7 Instr. Misc. 820
2	1335 II.	Aux défenseurs de l'Arménie contre les infidèles	V. 122 f. 13

A part le nom des quatre églises et de deux dates importantes pour l'histoire militaire ce groupe n'offre rien de spécialement intéressant.

Nous avons, en parlant des dispenses matrimoniales, déjà dit que le pape pouvait déléguer certains de ses pouvoirs spirituels à une autre personnalité. Nous pouvons ajouter aux délégations citées plus haut encore les suivantes:

DELEGATIONES JURIS CONCEDERE GRATIAS VARIAS

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Materia Delegationis*	*Loci in Registris*
1	1308 II. 8	Het'um de Korikos	Faculté d'unir le monastère de St. Georges de La Mangana à celui de Ste Marie d'Episcopia, Nic. dioc. Aug.	V. 55 f. 24
2	1309 IX. 15	Pierre, évêque de Rodez, légat	Faculté de conférer des bénéfices ecclésiastiques en Arménie	V. 56 f. 153v
3	1318 IV. 8	Jean, évêque de Gaban, ambassadeur	Droit de nomination de 12 notaires proposés par le roi	V. 67 ep. 711 A. 8 f. 328
4	1323 III. 17	Pierre, patriarche de Jérusalem	Faculté de confirmer le don du château de Balento fait par les régents à l'Hôpital	V. 74 ep. 269 A. 19 f. 502

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Subjectus Delegationis*	*Loci in Registris*
5	1332 VIII. 2	(Homodeus), archevêque de Tarse	Droit de nomination de 4 notaires	V. 103 ep. 1022 A. 42 f. 46^v
6	1344 IV. 12	Catholicos ou archevêque de Sis	Droit de nomination de 4 notaires	S. 6 f. 46^v
7	1346 VIII. 31	Antoine, évêque de Gaëte et Jean, évêque de Coron, légats	Faculté de conférer bénéfices et prébendes, d'absoudre de l'excommunication, de légitimer, de confirmer des évêques, de suspendre des ecclésiastiques	V. 177 f. $2/5^v$

Les délégations sont toutes données à des ecclésiastiques qui paraissent d'obédience romaine. Seule pour celle accordée en 1344, le pape ne paraissant pas au courant de la situation, la délégation est donnée «au choix». Notons que les nominations *ad officium tabelationum* (notaires) reflètent bien le déclin du Royaume: de douze à quatre.

Le groupe suivant est purement administratif. Il s'agit des bulles de nominations — ou en certains cas de confirmations — d'ecclésiastiques à des charges de l'Eglise romaine en Arménie; archevêques, évêques, chanoines, dignitaires. Mais il contient également les nominations d'Arméniens à l'extérieur de la Cilicie. Nous essayerons d'établir à la fin de l'étude une liste des hiérarques «latins»; nous n'avons malheureusement aucune indication relative à la composition des chapitres: nombres de dignités et des prébendes. Probablement seul Tarse eut une cathédrale «au complet».

PROVISIONES ECCLESIASTICORUM

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Provis.*	*Dignitas*	*Loci in Registris*
1	1308 V. 27	Jean, ord. S. Joh. Hosp.	conf.	archev. de Tarse	V. 50 f. 187^v et 317^v
2	1311 VI. 22	Daniel de Terdona, O. M., confesseur d'Amaury de Tyr)	conc. (pall.)	archev. de Tarse	V. 58 f. 198 V. 60 f. 200
3	1317 V. 30	Renier, fils de Constande *de Armenia,* chan. d'Antioche, mineur	conc.	exsp. can. de Fam. et Paph.	V. 66 ep. 3623 A. 7 f. 108
4	1317 V. 30	Jean, frère du précédent	conc.	exsp. can. Fam.	V. 66 ep. 3624 A. 7 f. 109
5	1319 VII. 24	*Amarus* (sic) fils de Thomas de Tripoli, interprète du roi (*et tonsuram*)	conc.	can. Tarsens.	V. 69 ep. 1572 V. 12 f. 394^v

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Provis.*	*Dignitas*	*Loci in Registris*
6	1320 XI. 22	Thomas *(electus et cassatus)*	conc.	évêque de Mamistra	V. 70 ep.1168 A. 13 f. 554
7	1321 VIII. 10	Renier et Jean, précedents (litteras non presentaverant quia guerra inter Armeniam et Ciprum; vide 3 et 4)	conf.	exsp. can. Fam. et Paph; can. Fam.	V. 72 ep. 1325 A. 15 f. 291v
8	1322 V. 4	Renier, précédent (privatus: 1330/1332)	conc.	can. Paph. et trésor. Paph.	A. 18 f. 513v A. 38 f. 482v
9	1323 II. 16	Jean, précédent, chanoine de Famagouste	conc.	exsp. can. Paph.	V. 74 ep. 246 A. 16 f. 367v
10	1327 VI. 29	Nicolas de Accon, chanoine de S. Marie d'Episcopia, Nicos. dioc.	conc.	*casale nequietia* (sic) *Tarsensis dioc.*	V. 84 ep. 2342 A. 28 f. 5v
11	1328 X. 14	Simon de Nicosia, *capellanus regis Armeniae*	conc.	exsp. can. Nicos.	V. 89 ep. 242 A. 32 f. 141v
12	1331 IX. 24	Thomas de Ayas	conc.	exsp. can. Tarsens. et Fam.	V. 102 ep. 1362 A. 40 f. 646
13	1332 VIII. 2	Nicolas d'Ayas, chan. et trésor. de Mamistra *(in quibus nihil percipit), capellanus regis*	conc.	exsp. can. Fam.	V. 102 ep. 1336 A. 40 f. 614v
14	1333 VIII. 29	Léopard Lentii, *presb.* Pisan.	conc.	église de St. Laurent Ayas *(mortuus Martius Januensis)*	V. 104 ep. 738 A. 43 f. 405v
15	1336 IV. 17	Georges Homodei *de Armenia*, chan. de Rhodes, *capellanus regis*	conc.	can. Nicos.	V. 122 ep. 210 A. 50 f. 216
16	1338 VIII. 9	Nerses Baliani (electus et confirmatus a catholico) (et pallium)	conf.	archev. de Manazgerd	V. 125 f. 28 A. 52 f. 53 Ob. et Sol. 31 Instr. Misc. 4594
17	1343 VII. 12	Nicolin *(Nicolinus)* de Ayas (précédent?)	conc.	exsp. can. Nicos.	V. 161 f. 271 S. 6 f. 283
18	1344 IV. 4	François Brossa, archid. et chan. de Rhodes, cousin du trésorier royal Balian d'Antioche	conc.	exsp. can. Nicos. et Paph.	A. 83 f. 524 S. 6. 283
19	1344 IV. 4	Georges Homodei, *capellanus regis et fam.* Boëmundi Com. de Korikos, chan. de Rhodes et de Nicosie	conc.	can. Nim.	S. 6 f. 283
20	1344 IV. 4	Jacques de Lacheo, *presb. Ganetani Armeniae*	conc.	exsp. can. Nicos.	S. 6 f. 283
21	1344 IV. 4	Nicolin *(Nicolinus)* de Sargen, fils de Grégoire chev. et ambassadeur, mineur	conc.	exsp. can. Nicos.	S. 6 f. 283
22	1344 IV. 4	Antoine Gibelet *(de Biblio) capellanus Boëmundi comitis Curquensis* (Korikos)	conc.	can. Tarsens.	S. 6 f. 295v

N°	*Datum*	*Beneficiarius*	*Provis.*	*Dignitas*	*Loci in Registris*
23	1344 VI. 14	Henri Gibelet *(de Biblio) famil.* de la reine veuve Constance d'Arménie	conc.	ean. et preb. Nicos.	V. 163 f. 118 A. 79 f. 520 A. 81 f. 516
24	1344 IX. 3	Antoine Gibelet *(de Biblio)*, chanoine de Tarse	conc.	archev. Tarsens.	Ob. et Sol. 14
25	1344 IX. 18	Dominique de Botrun, chan. de Tarse et de Sis *(suppl. ambassatores)*	conc.	exsp. can. Fam.	V. 158 f. 119 A. 75 f. 136v S. 6 f. 219v
26	1344 IX. 18	Etienne de Botrun, chan. et chantre de Tarse *(suppl. ambassatores)*	conc.	exsp. can. Nicos.	V. 158 f. 119 S. 6 f. 219v
27	1344 IX. 21	Jean de Cornaya *(suppl. ambassatores)*	conc.	can. de Rhodes	S. 6 f. 219v
28	1346 VIII. 17	Jean, fils *d'Arabeti, scholasticus, pauper, XVIII aet.*	conc.	exsp. can. Tarsens.	S. 11 f. 147v
29	1346 VIII. 17	Raymond, frère du précédent, *aet. XIII*	conc.	exsp. can. Tarsens.	S. 11 f. 147v
30	1346 IX. 6	Daniel de Tauris, O. M., amb.	conc.	évêque de Bostra	Vat. 173 ep. 23
31	1347 VIII. 17 X. 16	Renier *Baliani*, chan. d'Arménie (sic) *de domo et familia Guidonis regis, reincorporatus apud Ecclesiam Roman.*	conc.	bénéfices à Grado et Aquileja	S. 17 f. 147 f. 289
32	1347 IX. 7	Jean *Gualterii dictus Doncho (suppl. ambassador Constant.)*	conc.	exsp. can. Nicos.	A. 94 f. 54v S. 15 f. 146
33	1347 X. 7	Simon Salamachiri *(suppl. idem)*	conc.	exsp. ean. Paph.	A. 94 f. 62v S. 15 f. 146
34	1347 IX. 23	Jean d'Ayas, *capellanus regis*	conc.	exsp. can. Fam.	S. 15 f. 106v
35	1358 II. 28	Bartholomé de Tauris, O. M.	conc.	archev. de Tarse	A. 138 f. 52v
36	1358 V. 20	Ponce, archevêque de Serres	conc.	archev. de Tarse	A. 138 f. 338v Ob. et Sol. 22
37	1370 III. 6	Jean Fardin, O. Praed.	conc.	evêque de Korikos	A. 171 f. 93
38	1372 XII. 22	Hubert *(Ubertinus)* de Coriolano, O. M.	conc.	évêque de Korikos	A. 183 f. 50v

auquel nous pouvons encore ajouter une provision après la chute du Royaume:

39	1376 V. 30	Basile Fabri, *presb. Ayac.*	conc.	Eglise S. Marie de Fandia (Faudia?) Nicosiens.	A. 200 f. 55

Ces *provisiones* ne donnent qu'un aperçu fort incomplet de la situation de l'Eglise romaine en Arménie et il serait donc hasardeux de tirer des conclusions. Nous voyons que ceux qui le pouvaient,

essayaient d'obtenir une prébende à Chypre ou à Rhodes; nous pouvons en conclure que les revenus d'un chanoine ou ecclésiastique en Arménie furent assez médiocres et peu sûrs. Ainsi le chanoine et trésorier de Mamistra *nihil percebit* de ses prébendes. Quant à la provenance du clergé, nous ne sommes pas surpris de voir une forte participation de la population d'Ayas. Deux des Arméniens viennent de la Perse (Tauris), mais on a l'impression que la majeure partie du clergé est d'origine latine ou arméno-latine. Le rôle des ambassadeurs auprès de la Curie n'est pas négligeable comme le prouvent les *provisiones* de 1344.

* * *

Nous avons ainsi terminé de présenter les bulles et nous nous tournons vers les lettres adressées par les papes d'Avignon à des personnages de l'Arménie cilicienne. Nous divisons celles-ci en quatre groupes: celles adressées aux souverains, rois et reines; celles à d'autres membres de la famille royale; celles aux catholicoi et hiérarques arméniens; et finalement celles adressées à d'autres personnages arméniens. Nous avouons de ne pas avoir trouvé trace de quelques lettres citées par le Père Alishan que nous mentionnons en annotations (11).

(11) L. M. Alishan, *Léon le Magnifique* (=*LLM*), Venise, 1888, Table chronologique, pp. 363-381, malheureusement, comme si souvent chez l'érudit Père, sans indications de sources:

1307	Het'um de Korikos	Lettre de recommandation pour la France
1317 IX. 27	Jeanne, reine d'Arménie	Lettre de conseil
1317 X. 10	Ōšin, roi d'Arménie	Au sujet d'une ambassade
1318 VI. 8	Ōšin, roi d'Arménie	Envoi de dominicains parlant latin
1323 III. 17	Léon IV, roi	Lettre d'encouragement
1324 VIII. 13	Léon IV, roi	Au sujet de l'aide à l'Arménie
1331 IX. 20	Ambassadeurs	Lettre de recommandation pour la France
1332 VIII.	Ambassadeurs	Lettre de renvoi
1335 X. 12	Boëmond de Lusignan	Lettre de recommandation pour la France
1338 V. 1	Léon IV, roi	Lettre d'encouragement
1343 VII. 9	Constantin II, roi	Demande de restitution des biens de la reine-veuve Constance
1344 IX. 8	Constantin II, roi	Annonce d'aide financière et militaire
1353	Nersēs Balie, archevêque de Manazgerd	Ordre de se rendre à Sis auprès des légats.

Instr. Misc. 811/828 donne la date de 1322 X. 20 pour l'aide qu'Alishan mentionne sous 1324 VIII. 13.

LITTERAE PAPARUM

LETTRES AUX SOUVERAINS:

N°	*Datum*	*Adressatus*	*Materia litt.*	*Loci in Registris*
1	1306 II. 26	Roi d'Arménie (Léon III)	nomination du nouveau patriarche de Jérusalem	V. 52 f. 53v
2	1306 VII. 2	Roi d'Arménie (Léon III) et Jean régent (Het'um II)	encouragement	V. 52 f. 127
3	1309 VI. 12 IX. 15	Roi Ōšhin	recommandation du légat Pierre	V. 56 f. 134 f. 153v
4	1311 VII. 18	Roi Ōšin	exhortation à la paix avec Chypre	V. 58 f. 201
5	1313 IV. 8	Roi Ōšin	au sujet de la paix avec Chypre	V. 60 f. 102
6	1316 IX. 5	Roi Ōšin	communication de l'avènement de Jean XXII	A 2 f. 274
7	1318 VI. 8	Roi Ōšin	recommandation de missionaires dominicains	A. 14 f. 426v
8	1320 V. 21	Roi Ōšin	recommandation des ambassadeurs génois, le cardinal Nicolas Fiesco et Pierre Guillelmi	V. 70 ep. 735
9	1320 IX. 22	Roi Léon IV	au sujet des revenus de l'Hôpital confisqués	V. 71 ep. 108 A. 14 f. 426v
10	1323 V. 31	Roi Léon IV	recommandation de Guillaume, évêque de Sultanyieh en Perse	V. 74 f. 299 A. 18 f. 573
11	1326 IV. 28	Roi Léon IV	demande d'unir le couvent de St. Georges de Lampron à celui de La Mangana de Chypre	V. 80 ep. 1237 A. 24 f. 606
12	1328 IX. 28	Roi Léon IV	au sujet des biens confisqués à l'Hôpital	V. 115 f. 64
13	1333 XI. 31	Roi Léon IV	recommandation de Nicolas *archiep. Cambalensis* envoyé en Tartarie	V. 106 ep. 304 A. 45 f. 178
14	1335 I. 9	Roi Léon IV	communication de l'avènement de Benoît XII	V. 131 f. 47

N°	*Datum*	*Adressatus*	*Materia litt.*	*Loci in Registris*
15	1336 IV. 16	Reine Constance	encouragement	V. 131 f. 47
16	1337 X. 19	Roi Léon IV	au sujet d'un soi-disant ambassadeur *Minae* non pourvu de lettres de créances	V. 132 f. 93ᵛ
17	1341 VIII. 1	Roi Léon IV	au sujet de l'Union et de l'arrivée de l'ambassade	V. 136 f. 59 A. 62 f. 34
18	1346 IX. 27	Roi Constantin III	au sujet de l'Union et du retour de l'ambassade	V. 141 f. 89
19	1347 VI. 30	Reine-veuve Théodora (Constantin II)	au sujet du mariage de sa fille	V. 141 f. 39
20	1351 IX. 14	Roi Constantin III	demande d'inciter le catholicos à répondre au sujet de l'Union	V. 145 f. 81
21	1372 I. 22	Reine-veuve Marie (Constantin III)	au sujet de son éventuel remariage et de l'aide à l'Arménie	V. 268 f. 4ᵛ

LETTRES À D'AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE:

N°	*Datum*	*Adressatus*	*Materia litt.*	*Loci in Registris*
1	1306 VII. 2	Ōšin et Alinak *(Almachus)*, oncles de Léon III	copie de la lettre n° 2	V. 52 f. 127
2	1336 V. 1	Boëmond de Lusignan, embassadeur	sauf-conduit	A. 50 f. 46ᵛ

LETTRES AUX CATHOLICOI ET AUTRES HIÉRARQUES ARMÉNIENS:

N°	*Datum*	*Adressatus*	*Materia litt.*	*Loci in Registris*
1	1306 VII. 2	Catholicos Grégoire	copie de la lettre n° 2	V. 52 f. 127
2	1323 VI. 1	Catholicos Constantin	information sur la mission en Perse de l'evêque Guillaume de Sultaniyeh	V. 74 ep. 848 A. 18 f. 572
3	1323 VI. 1	Catholicos Constantin	demande d'exhorter les Arméniens à combattre les «infidèles»	V. 74 ep. 11 A. 19 f. 500

N°	*Datum*	*Adressatus*	*Materia litt.*	*Loci in Registris*
4	1344 V. 29	Toute la Hiérarchie arménienne	au sujet des «erreurs théologiques» reprochées à l'Eglise arménienne	V. 138 f. 14
5	1346 VIII. 31	Catholicos Mxit'ar *(Consolator)*	annonce de l'envoi de légats	V. 177 f. 2/5^{v}
6	1351 IX. 12/29	Catholicos Mxit'ar *(Consolator)*	demande d'une réponse *clarior et plenior* au sujet de l'Union	V. 145 f. 72^{v}/81 A. 62 f. 95^{v} Instt. Misc. 1876
7	1367 IV. 3	Toute la Hiérarchie arménienne	recommandation de Léon de Lusignan (non expédiée?)	V. 247 f. 239^{v}

LETTRES À D'AUTRES PERSONNAGES ARMÉNIENS OU EN ARMÉNIE:

N°	*Datum*	*Adressatus*	*Materia litt.*	*Loci in Registris*
1	1316 XII. 8	Archevêque de Tarse	au sujet de *fructus recipiendi* par les collecteurs envoyés en Arménie	V. 63 f. 163^{v} A. 2 f. 39
2	1320 IX. 27	T'ovma, archevêque de Mamistra	au sujet de l'Union de St. Georges d'Ayas avec la *mensa* de l'Eglise de Mamistra	V. 71 ep. 164 A. 14 f. 92^{v}
3	1320 XI. 23	T'ovma, archevêque de Mamistra	don de cent florins, legs d'un marchand d'Ayas à la Curie	V. 71 ep. 162 A. 14 f. 92
4	1322 VIII. 4	Patriarche de Jérusalem (Pierre)	demande d'intervenir en faveur d'Isabelle de Tyr et de son fils Henri	V. 74 ep. 23 A. 19 f. 502^{v}
5	1328 X. 15	Pierre de Manso et Arnaud de Fabriciis, légats	au sujet du contrôle des sommes remises pour la reconstruction d'Ayas	V. 89 ep. 314 A. 32 f. 172
6	1332 VIII. 2	L' Ordre de l'Hôpital en Arménie	permission d'accepter les forteresses de *Siquinium* et *Antioceta in rupe*	V. 102 ep. 1331 A. 40 f. 636
7	1336 V. 1	Grégoire *Benedicti*, ambassadeur	sauf-conduit	A. 50 f. 46^{v}

Nº	Datum	Adressatus	Materia litt.	Loci in Registris
8	1347 IX. 25	Ambassadeurs arméniens	lettre de recommandation auprès de Venise	V. 141 f. 89
9	1347 IX. 22/ /25	Constantin, chev., ambassadeur	lettres de recommandation auprès de Hugues IV de Chypre	V. 141 f. 89 f. 84
10	1356 VI. 30	Prieurs et frères des couvents arméniens *citra mare*	adoption de la règle de St. Augustin selon O. P.	A. 132 f. 495 A. 134 f. 83ᵛ

Mentionnons encore deux lettres *post finem:*

Nº	Datum	Adressatus	Materia litt.	Loci in Registris
11	1385 II. 1	Archevêque de Tarse	lettre de recommandation de Jean de *Cursinis* (Corsini?), sénéchal d'Arménie (de Léon V) se rendant en Orient	V. 296 f. 109ᵛ
12	1385 V. 25	Le roi de Chypre et le Grand-Maitre de l'Hôpital	même contenu	V. 296 f. 109

Il n'y a pas grand-chose à ajouter à ces lettres qui sont pour la plupart des lettres de routine: recommandations de personnes, avis d'avènement, acceptations ou renvois d'ambassades, communications de secours et d'aides. Attirons l'attention sur celles qui exhortent à la paix entre l' Arménie et Chypre et celles qui ont trait à l'Union des Eglises. La permission donnée à l' Hôpital d'accepter deux forteresses — on a déjà vu qu'il avait reçu une troisième — présente un certain interêt.

* * *

Il est évident que l'envoi des lettres est lié à la venue et au départ des ambassades arméniennes auprès de la Curie. Nous donnons donc maintenant une liste des ambassadeurs et ambassades arméniennes comme elle découle des pages précédentes, mais nous y avons inclus également ceux et celles mentionnés par d'autres auteurs: Alishan,

Golubovich, Rhymer (12). Il est certain que toutes ces personnes sont supposées être des *personae gratae* à la Curie reconnaissant l'autorité papale.

AMBASSADEURS ET AUTRES ARMÉNIENS S'ÉTANT RENDUS À LA CURIE ET EN OCCIDENT

1306 (VIII. 2)	Constantin, archevêque de Mamistra	V. 52 f. 127
	Jean d'Antioche, *magister*	
	Colozanus	
	Egidius	
1306/1308	Het'um de Korikos	Alishan, *LLM*
1310	Grégoire Squilliciis	V 57 f. 204v
1311	Baudouin, chevalier,	V. 58 f. 20
	Gérard d'Ayas	
1311	T'oros, chantre de Trazargue	Alishan, *LLM*
1313	Jacques Baliani, chevalier	V. 60 f. 200
1316	Ōšin de Korikos	Alishan, *LLM*
1317/1318	Etienne de Norpert	Alishan, *LLM*
	Jacques, évêque de Gaban	
	Grégoire, interprète	
1320	Sargis (le chancelier?)	Instr. Misc. 709
1321 (avant IV.)	Constantin, chevalier, *olim amb. regis*	V. 72 ep. 1325
		A. 15 f. 291v
1323 (III./IV.)	Grégoire de Sarges (Sarchi, Sargis)	V. 111 f. 216
1323 (VIII. 10)	Jacques, chevalier } fils de Constantin	A. 18 f. 367v
	Renier, chanoine } fils de Constantin	513
	Sargis	
1324 (VIII. 13	Het'um de Neghir, co-régent	Vat 113 ep. 633
	Basile, évêque de Tarse	Alishan, *LLM*
	Fr. Thaddée	
1327 (1324?)	Thaddée de Caffa, évêque de Korikos	Alishan, *LLM*
	Grégoire Sifio	
	Jacques, interprète	
	Raymond	
1331 (IX. 20)	Step'anos, évêque de Mamistra	Alishan
1333	Baldo Spinola	Alishan
1335/1336 (V.)	Boëmond de Lusignan, Comte de Korikos	A. 50 f. 46v
1335 (XII.)	Georges Siglik	Alishan
1337 (X. 20)	Minae, faux ambassadeur	V. 132 f. 93v

(12) L. M. Alishan, *op. cit.*, et *Sissouan ou l'Arméno Cilicie*, trad. française, Venise, 1899; G. Golubovich, *Bibliotheca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano*, le Caire, 1906-1923; T. Rymer, *Foedera*, Londres, 1816-1830.

1341 (VIII.)	Tʿoros Michaelis, (Mikaëlentz?)	V. 136 f. 59
	Daniel de Tauris, *lector et vicarius O. Min. in Sis*	A 62 f. 34
1342 (XII. 27)	Tʿoros Tʿaproncʿ (+) (le précédent?)	Alishan, *LLM*
1343 (VII.)	Grégoire de Sarges (Sargis)	
	Antoine de Aribundia de Valencia	Rymer, Foedera 1228
1343 (III. VII.)	Constance *(Constantius)* chevalier	Alishan
1344	Daniel, O. Min.	
	Grégoire de Sarges (Sargis)	
	Antoine, évêque de Trébizonde	
	Jean, évêque de Mascaria	Golubovich
1344 (III. 18)	Nersēs, archevêque de Manazgerd	S. 6 f. 260
	Jean, évêque d'Edesse	
1344/1347 (X. 2)	Constance, chevalier	V. 141 f. 91
1344/1346	Daniel, O. Min.	V. 139 f. 91
	Jean, évêque de Mascara	S. 6 f. 219 ff.
	Balian d'Antioche, trésorier d'Arménie	
	Antoine, évêque de Trébizonde	
	Grégoire de Sarges (Sargis)	
1345/1346	Renier Baliani	V. 139 f. 91
	Grégoire de Sarges *(Sargan)*	
	Nersēs de Gargan	
1348/1351	Constance de Portella, frère d'Ōšin de Torenbenech, chevalier	V. 144 f. 184
		f. 138
		V. 143 f. 102
1364 (II. 7)	Nersēs, abbé du couvent de St. Georges	Alishan
1372	Jean, archevêque de Sis	V. 268 f. 4
	Manuel, interprète, fils de Jean de Leone, chevalier génois (et sa famille)	

Ayant essayé de dresser une liste des ambassades arméniennes qui se sont rendues en Occident, nous la laissons suivre d'une liste des:

LÉGATS, NONCES ET ENVOYÉS S'ÉTANT RENDUS EN ARMÉNIE

1309/1310 (IX.)	Pierre, évêque de Rodez, légat	Instr. Misc. 5201
	Raymond des Pins, chanoine	V. 56 f. 134
	de Bazas, nonce	f. 153
1317 (VI. 27)	Pierre de Genouillac, nonce	V. 63 ep. 387
	et collecteur	A. 2 f. 71
1319 (VIII. 13)	Pierre de Genouillac, nonce	V. 69 ep. 1028
	Maurice de Pagnac, O. Hosp.	A. 12 f. 83v
1320 (IX. 22)	Pierre de Genouillac, chanoine	V. 71 ep. 204
	de Nicosie	A. 14 f. 124

1323 (III./IV.)	Pierre, patriarche de Jérusalem	V. 74 ep. 12
	Aymery, évêque de Paphos	A. 19 f. 59v
	Maurice de Pagnac, *praeceptor O. Hosp.*	
1324 (X. 25)	Gérard de Vitrinis, chanoine de Nicosie	A. 22 ep. 338
1328 (X. 15)	Pierre de Manso, *praec. eccl. Burgens.*	V. 89 ep. 314
	Arnaud de Fabriciis, O. Praed.	A. 32 f. 172
1347/1348	Jean (Scarlatto), évêque de Coron	V. 141 f. 88
	Antoine (de Aribundis), évêque de Gaëte (qui meurt avant 1350 IX. 16)	
1351 (IX. 16)	Jean (Scarlatto), archevêque de Pise	V. 144 f. 131
1353 (XI. 1)	Nersēs, archevêque de Manazgerd	V. 219 f. 5v
1355 (I. 18)	Nersēs, archevêque de Manazgerd	V. 230 f. 1v
	Guillaume Bonetti, *prior* O. Praed.	A. 129 f. 28
1374 (IV. 12)	Trois évêques et quelques frères	V. 270 f. 30

Nous nous rendons compte combien ces deux listes doivent être incomplètes: néanmoins, elles nous fournissent quelques noms et dates interéssantes.

LA HIÉRARCHIE ROMAINE (LATINE) EN ARMÉNIE

La liste que nous essayons de dresser ci-après semble, elle aussi, être bien incomplète, même si nous estimons que l'élément latin n'a pas été fort important (13); sauf dans les villes de Ayas, de Tarse et de Sis où — vu les indulgences pour trois églises — il a dû y avoir également une communauté latine importante. Les franciscains ont un couvent à Sis, un couvent à Tarse, et un troisième dans une ville inconnue.

Il nous paraît peu probable que la hiérarchie latine ait été «au complet» au courant du XIVe siècle. L'Arménie cilicienne appartenait au patriarchat d'Antioche. En principe, il y avait trois provinces avec les sièges archiépiscopaux de Tarse, de Mamistra et de Manazgerd. Le métropolitain de Tarse avait comme suffragant l'évêque de Korikos; le métropolite de Manazgerd — qui résidait probablement à Sis — l' évêque de Ayas. Comme nous pensons que chacune de ces villes avait également son hiérarque arménien, ce qui se passait

(13) Voir: C. Eubel, *Hierarchia Catholica Medii Aevii,* 1198-1431, Münster, 1913; G. Fedalto, *La chiesa latina in Oriente,* Vérone, 1976, II; *Oriens Christianus,* éd. M. Lequien, Paris, 1740.

lorsque celui-ci reconnaissait l'autorité de Rome, ne nous paraît pas très clair.

En outre, nous trouvons un archevêque d'Edesse — un titre *in partibus* qui parait avoir été réservé aux Armeniens *citra mare*. Les évêques de Mascara et de Gaban ne paraissent pas dans la liste des évêques de l'Orient latin; leurs titulaires sont probablement des ecclésiastiques arméniens qui ont reconnu l'autorité papale. Enfin nous avons encore mention d'une église arménienne à Constantinople, appelée *in coro de Pera* qui semble d'obédience romaine.

Ci-après, la liste que nous pouvons établir pour le XIV[e] siècle:

PROVINCE DE TARSE

ARCHEVÊQUES DE TARSE:

1308 (avant)	Servusdei		mort	V. 60 f. 187
1308 IV. 28	Jean, O. Hosp.	conf.		V. 60 f. 187[v] 317[v]
1311 VI. 22	Daniel de Terdona, O. Min., confesseur d'Amaury, prince de Tyr	conc.	mort après 1323 V. 5	V. 58 f. 198
1328	Homodeus	existit	mort 1344 IX. 12/IX. 3	S. 6 f. 295
1344 IX. 3	Antoine de Gibelet (de Biblio)	conc.	mort avant 1358	Obl. et Sol. 14
1358 II. 28	Bartholomé de Tauris (Perse), O. Min.	conc.	mort 1358	A. 138 f. 52[v]
1358 V. 20	Ponce, archevêque de Serres	conc.	mort avant 1365 X.	A. 138 f. 388[v] Obl. et Sol. 22
1365 X. 26	Jean Pouhyerii (Poucher, Ponher), (réside à Sis, puis à Nicosie)	conc.	mort 1396	Obl. et Sol. 35 Instr. Misc. 2433/2434

ÉVÊQUES DE KORIKOS

1327	Fr. Thaddée	existit	trasf. à Caffa 1334	V. 106 ep. 840 A. 45 f. 456
1370 (avant)	Pierre	existit	+avant 1370	A. 171 f. 93
1370 III. 6	Jean Fardin, O. Praed.	conc.	trans. à Gerone	A. 171 f. 93
1372 XII. 22	Hubert (Ubertinus) de Coriolano, O. Min.	conc.	trans. à Patti et Lipara avant 1394	A. 183 f. 50[v] Acta 51

PROVINCE DE MANAZGERD

ARCHEVÊQUES DE MANAZGERD

1315 IX. 16	N.	existit		Instr. Misc. 5201 (14)
1338 X. 9	Nersēs Balienc' (Baliani), *electus et conf. a catholico Armenorum*	conf.	† avant 1358	V. 125 f. 28 A. 52 f. 53 Obl. et Sol. 31 Instr. Misc. 4594
1363 IV. 26	Dominique, O. Erm. S. Aug. Unit. Armen.	conc.		A. 155 f. 93

EVÊQUES DE AYAS

1318	Jean (ou Nicolas)	existit		Le Quien p. 1115
1328 X. 17	Nicolas de Butigellis de Pavie, O. Min.	conc.		V. 89 f. 111v A. 32 f. 155v
1342 III. 6	Manfred	existit		AA. Arm. XIII, 3650

PROVINCE DE MAMISTRA

ARCHEVÊQUES DE MAMISTRA

1306	Constantin	existit		V. 52 f. 127
1319 (avant)	Jacques	existit	† avant 1320	V. 70 ep. 1168 A. 13 f. 554
1319 (fin)	Pierre de Adria	existit	† Naples 1320	V. 70 ep. 1168 A. 13 f. 554
1320 VII. 2	Thomas	conc.	† avant 1330	V. 70 ep. 1168 A. 13 f. 554
1331 IX. 20	Etienne	existit		Alishan *LLM*

(14) Les documents contenus dans le Instr. Misc. 5201 nous donnent les noms des personnages arméniens suivants: 1310: *Raymundus seneschallus avunculus regis, Mansel de Bullion consobrinus, Balduinus de Neghir mareschallus, Haython espaccellarius seu mareschallus hospici, Thoros Judith baillivus, Gregorius camerarius, Georgius magister hostarius, Thoros pincerna et miles, Thoros de Rafrendel miles* (les derniers cinq milites et familiares regis), *H... edes archidaconus Tarsensis, Petrus de Accon notarius regis, Bartholomeus dictus de Conchiis de Nicosia canonicus Tarsensis notarius, Jacobus de Roma vicarius fr. Minorum in Armenia, Petrus de Montolive socius suus, O. Min.* 1315: *Lambertinus de Bolonia, ambassador in Armenia, Homodeus dominus, Gregorius episcopus Gabanensis procurator Ossini regis, Petrus O. Praed. confessor Ossini regis.*

AUTRES HIÉRARQUES D'OBÉDIENCE ROMAINE (?)

ARCHEVÊQUE D'EDESSE

1343 (avant)	Martin	existit	† avant 1443	V. 161 f. 49
1343 V. 30	Jean David, moine de Zorzor, prieur du mon. basil. de Bologne	conc.		V. 161 f. 49 V. 168 f. 303 S. 6 f. 260

ÉVÊQUES DE GABAN

1315	Grégoire	existit		Instr. Misc. 5201
1317/1318	Jacques	existit		Alishan

ÉVÊQUES DE MASCARA

1344/1346	Jean	existit		V. 139 f. 91 S. 6 f. 219

ÉVÊQUES DE CONSTANTINOPLE

1342 VII. 18	Alexandre *presb.*	conc.		V. 152 f. 147

Nous avons ainsi terminé l'énumération des bulles et lettres des papes d' Avignon adressées à des Arméniens ou personnes de l'Arménie cilicienne. Le manque de place ne nous permet pas de faire toutes les observations, de tirer toutes les conclusions que nous voudrions bien faire. Mais le lecteur et l'historien intéressé à l'Arménie cilicienne y trouvera — nous l' espérons — l'une ou l'autre date, l'un ou l'autre fait, l'un ou l'autre personnage qui attirera son attention.

ABBRÉVIATIONS

ad cont.	*ad contrahendum (matrimonium)*
aet.	*aetas, aetatis*
aff.	*affinitas, affinitatis*
amb.	*ambassador*, ambassadeur
archev.	archevêque
archid.	*archidiaconus*
can.	*canonicus, canonicatus*
chan.	chanoine
chev.	chevalier *(miles)*
conc.	*concessio, concessus*
conf.	*confirmatio, confirmatus*
cons.	*consanguinitas*
contrct.	*contractum (matrimonium)*
cop. ill.	*ex copula illicita*
exsp.	*exspectatio*
fam.	*familiaris*
Hosp.	*Ordo Sti Johannis Hierosolymitani* (l'Hôpital)
O. Min., O.M.	*Ordo fratrum minorum* (franciscains)
O. Praed., O.P.	*Ordo fratrum praedicatorum* (dominicains)
pall.	*pallium*
pers.	*persona*
publ. hon.	*publica honestas (impedimentum)*
presb.	*presbiter*
suppl.	*supplicat, supplicant*
transf.	*transferitus, translatus*
tres. tresor	trésorier
Fam.	Famagusta
Januens.	Gênes
Nic. Nicos.	Nicosia
Nim.	Nimosia
Paduens.	Padoue
Paph.	Paphos
Pisan.	Pise